



Compte-rendu du CTL 1/2017 du 10/01/17

Victoire modeste

Modalités retenues pour le transfert de la mission Enregistrement du SIE de Vesoul au SPF

Le 13 décembre dernier, nous avons été convoqués pour examiner le projet de transfert de la mission Enregistrement du SIE de Vesoul vers le SPF de Lure. Cette proposition a déclenché des débats qui ont abouti à un vote unanime contre ce projet irréaliste. Force est de constater aujourd'hui que ce projet était bien irréalisable.

Nous avons donc été convoqués pour un second examen le 10 janvier. Il n'était pas question de refuser le transfert de l'enregistrement vers un SPF, ceci étant inéluctable et imposé au niveau national pour le 1^{er} septembre 2017. Le choix géographique de cette nouvelle implantation avait été décidé dans une confusion totale entre efficacité et frénésie. Nous avons quant à nous une vision plus pragmatique de ce rapprochement, le choix de l'implantation à Vesoul nous semblant être un moindre mal par rapport à Lure. Les propositions que nous avons formulées le 13 décembre ont été entendues. La mission Enregistrement rejoindra le SPF1 de Vesoul le 1^{er} septembre 2017. Cependant des questions importantes demeurent quant aux aspects pratiques pour lesquels nous avons obtenu les réponses suivantes.

Les agents en poste à l'enregistrement ont l'obligation de suivre la mission. Les contrôleurs sont obligés de faire une demande de mutation nationale avec priorité parce qu'ils passent de FIPRO à FIPER, puis une demande en local. Les agents C doivent faire quant à eux une demande de mutation locale uniquement, puisqu'ils restent affectés RAN de Vesoul – Gestion fiscale.

Nous avons demandé la tenue d'un CHSCT qui aurait dû avoir lieu selon nous avant ce CTL pour examiner l'aspect immobilier, mobilier et les conditions de travail. La direction nous a répondu qu'il n'y a pas d'obligation de procéder dans cet ordre et qu'il se tiendra après le comité de pilotage prévu le 18 janvier.

La Direction nous a assuré que chacun gardera son métier et que la polyvalence ne sera pas demandée. Il n'y a donc pas besoin de formation professionnelle croisée dans l'immédiat. Les agents de l'Enregistrement devront quand même suivre la formation pour la nouvelle application FIDJI-Enregistrement.

Quant aux locaux, il est prévu de simplement déménager l'Enregistrement vers le SPF 1 de Vesoul au rez-de-chaussée place Rénet.

Dernier détail : il n'est pas prévu de créer un poste de A encadrant avant la mise en place du SPFE départemental (pas avant 2019).

Vote : abstention des 4 organisations syndicales. Certes nous avons obtenu gain de cause sur le maintien de l'Enregistrement à Vesoul. Mais trop de questions restent en suspens concernant les modalités pratiques.

Questions diverses :

- **transfert du recouvrement de l'impôt** : ce récent transfert des trésoreries vers les SIP génère des problèmes : difficultés pour consulter les comptes des usagers dans REC/RAR et orienter les contribuables entre les trésoreries et les SIP concernés. Les problèmes ont été pris en compte par la direction.
- **absences syndicales** : bien conscients qu'elles pénalisent les services, nous avons alerté la direction qui va demander aux chefs de service d'être plus compréhensifs. La direction convient que la compensation de nos absences ne peut plus être assurée par les ALD en raison de la pénurie d'emplois.
- **vœux du Directeur** : cette année encore nous avons demandé, pour les agents des sites extérieurs à Vesoul, l'autorisation de quitter le service pendant la plage fixe et au moins 1 heure de crédit. Nous n'avons pas obtenu de réponse précise. La direction va y réfléchir.
- **mutation** : d'après les textes, il n'est pas obligatoire de transmettre sa demande de mutation au chef de service mais la direction soutient fortement que dans un souci de bonnes relations, il vaut mieux en informer son supérieur.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Sachez que nous resterons mobilisés !

Pour Solidaires : Sylvie BOURGOGNE et Corinne MULENET

Pour la CGT : François LOUITON

Pour FO : Nathalie LHUILLIER et Emmanuelle BINDA

Pour la CFDT : Pascal BAULLARD

